Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

DOSSIER DE PRESSE

Pour vous aider dans la mise en place de vos projets...

UN SALON DU PEDT POUR S'INTERROGER SUR SES PRATIQUES, LES PARTAGER ET TROUVER DE NOUVELLES REPONSES

Le salon du PEDT, en bref...

Depuis la rentrée 2014, l'ensemble des enfants des écoles publiques viennent en classe le mercredi matin. Cette demi-journée supplémentaire réinterroge l'organisation du temps de l'enfant dans chacune des communes du département ayant au moins une école.

Au terme d'une année d'accompagnement, les services de l'Etat proposent un temps d'échanges et de rencontres autour de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à travers notamment les projets éducatifs territoriaux (PEDT) :

Le 1er Salon du PEDT

Mercredi 25 février 2015

Salle Condé Espace • Condé-sur-Vire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE

académie Caen
direction des services départementaux de l'éducation nationale Manche

Pourquoi un salon du PEDT ?

Un salon du PEDT pour s'interroger sur ses pratiques, les partager, trouver de nouvelles réponses. Les services de l'Etat souhaitent apporter des éléments de réponses et des ressources concrètes aux questions que se posent les territoires dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et plus largement dans leur politique éducative.

Un salon du PEDT pour répondre à quelles interrogations ?

Des questions sur l'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire :
à savoir, sur le rythme de l'enfant,
- sur les enjeux du passage du temps scolaire au temps périscolaire,
- sur le dialogue élus, enseignants, équipes d'animation.

Des questions sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet éducatif territorial (PEDT) :
à savoir, la nécessité de travailler ensemble pour l'intérêt de l'enfant,
- l'animation de la concertation locale,
- le partage des enjeux et des objectifs éducatifs,
- la dynamique partenariale avec les institutions concernées.

Des questions sur les moyens de mise en œuvre de ses ambitions éducatives :
à savoir, l'appropriation d'une méthodologie de projet,
- la rencontre avec de nombreux acteurs institutionnels,
- la découverte de structures ressources impliquées,
- la mutualisation et le partage des expériences.

Des questions sur le contenu du temps périscolaire :
à savoir, l'activité de loisir et ses enjeux éducatifs,
- la place du jeu, du livre et du choix de l'enfant dans les organisations mises en place
- les enjeux de la professionnalisation des acteurs de l'animation,
- les ressources disponibles en matière d'emploi et de formation dans ce secteur...

... avec une préoccupation majeure : mettre l'enfant et ses besoins au cœur de la démarche de projet.

Un salon du PEDT pour qui ?

- Elus, référents PEDT, professionnels de l'animation, intervenants sur le temps des TAP, ATSEM, acteurs du sport, techniciens des collectivités, bénévole, constituent le public visé de ce salon du PEDT.
- En ouvrant les portes du salon au grand public, les services de l'Etat souhaitent également sensibiliser les parents, les associations et les enseignants sur les enjeux éducatifs des temps périscolaires.

Si vous êtes soucieux du bien-être de l'enfant,
si vous souhaitez réfléchir autour de l'aménagement de son rythme,
ce salon du PEDT s'adresse à vous.

Un salon du PEDT proposé par qui ?

La réforme des rythmes scolaires articule les temps scolaires et les temps périscolaires. Ainsi, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS 50) et la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN 50), ont décidé de proposer ce temps fort de rencontre en ce début d'année 2015, avec de nombreux partenaires associés.

Un salon du PEDT organisé par qui ?

A vos côtés lors de cette journée :

- Les institutions concernées
- Les services de l'Etat
- L'ensemble des mouvements d'éducation populaire
- Les acteurs du sport départementaux
- Les acteurs de l'emploi et de la formation
- Les acteurs éducatifs du territoire
- Les partenaires des collectivités et des associations

Un salon du PEDT qui se déroule comment ?

Des espaces dédiés afin d'échanger avec les structures et les partenaires ressources du département autour de nombreuses thématiques : l'emploi et la formation, le partenariat association collectivité, le sport, le jeu, la démarche de projet, l'activité de loisirs, etc.

Des supports d'information accessibles à tous sous forme de panneaux d'exposition thématiques et de documentation adaptée.

Divers ateliers de mise en pratique et de réflexions co-animés par les mouvements d'éducation populaire. Des démonstrations d'activités sportives et socioculturelles.

Un temps fort animé par les institutions concernées présentera les modalités administratives et pédagogiques concernant la mise en place du PEDT spécifique au département de la Manche, pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Le 1er Salon du PEDT

Mercredi 25 février 2015

Salle Condé Espace • Condé-sur-Vire
de 8h30 à 19h30

Un salon du PEDT autour de quelles modalités ?

Entrée libre et gratuite
en continu toute la journée.
Possibilité de restauration sur place.
Les inscriptions aux ateliers sont ouvertes dès à présent.

Création Bleu-Nacré - 06 80 83 68 11 - Saint-Lô

Pour tout renseignement, contacter la DDCS de la Manche. Tél. : 02 50 71 50 00

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Pour la généralisation des PEDT dans le département de la Manche en 2015 : LE PREMIER SALON DU PEDT

- Un salon du PEDT en lien avec les besoins repérés p. 3
- Les objectifs du salon du PEDT et le public attendu p. 4
- Le descriptif du salon du PEDT p. 4
- Le temps de présentation institutionnel p. 8

Pour aller plus loin…

- La réforme des rythmes scolaires : objectifs et principes p. 10
- Les activités périscolaires (dont les TAP) : un enjeu éducatif important
- L'accueil de loisirs périscolaire : un cadre juridique et éducatif pertinent p. 10
  pour l'organisation du temps périscolaire (dont TAP) p. 11
- Le projet éducatif territorial (PEDT) : un cadre à une de collaboration locale
- Le groupe d'appui départemental (GAD) : une instance collégiale au service p. 11
  de l'accompagnement des territoires pour l'élaboration d'un PEDT
  - *Le guide méthodologique* p. 13
  - *Les critères qualité ouvrant droit à l'expérimentation* *p.14*
  - *Les réunions institutionnelles de proximité* *p.15*
  - *L'organisation des 50 ateliers participatifs du PEDT* *p.15*
  - *La formalisation de 10 cahiers du PEDT* *p.15*
  - *L'organisation de 3 forums sur l'emploi et la formation* *p.16*
  - *La création d'outils administratifs accessibles, notamment aux territoires ruraux* *p.16*
  - *La création d'une affiche permettant de valoriser l'engagement des collectivités dans l'élaboration d'un PEDT* *p.17*
- Les chiffres du département de la Manche : bilan et effets induits p. 18
  - *Les chiffres* *p.18*
  - *Les effets induits par la dynamique manchoise : sécurité et qualité éducative* *p.18*
  - *Les effets induits par la dynamique manchoise : l'intercommunalité au cœur des PEDT* *p.19*
- Les enjeux identifiés pour l'année 2015 p.19
  - *En matière de gouvernance* *p.19*
  - *En matière de professionnalisation* *p.20*
  - *En matière de démarche de projet* *p.20*
  - *En matière de pérennisation du fonds de soutien aux communes* *p.21*
  - *L'appel à projet les « Ambassadeurs du jeu »* *p. 22*

Annexe : programme et inscriptions aux ateliers lors du salon du PEDT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

POUR LA GENERALISATION DES PEDT DANS LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE EN 2015 : LE PREMIER SALON DU PEDT

Un salon du PEDT en lien avec des besoins repérés

Suite aux contacts avec les élus et acteurs éducatifs des territoires, à la participation aux comités de pilotage locaux, à l'instruction des dossiers PEDT déposés par les territoires, et aux échanges tenus lors des ateliers du PEDT organisée en 2014, la DDCS de la Manche a pu appréhender la richesse et la diversité des initiatives et des pratiques mises en œuvre par les collectivités au titre de la mise en œuvre de la réforme scolaire.

Malgré les nombreuses difficultés opérationnelles identifiées à la rentrée 2014, il apparaît néanmoins que dans chaque collectivité, des éléments de réponses concrets voire innovants ont été construits. Afin de promouvoir ces initiatives locales et de permettre aux acteurs de terrain de poursuivre leurs réflexions sur le sujet, les services de l'Etat souhaitent convier l'ensemble de la communauté éducative autour du premier salon départemental du PEDT.

Les objectifs du salon du PEDT et le public attendu :

Echanger et valoriser : la mise en œuvre de certains projets et les intentions éducatives de certains territoires seront mises en avant. Des temps d'échanges et des affichages permettront aux participants de prendre la mesure du rôle de chacun et la nécessité de la concertation autour d'objectifs partagés.

Partager et outiller : les PEDT sont mis en œuvre sur 80% des territoires. Un besoin de retour d'expériences a été recensé auprès des équipes d'animation. Pour ce faire, des temps de partage autour des bonnes pratiques seront mis en œuvre à travers l'affichage, la mise à disposition de documents, des échanges avec les partenaires présents, des temps de découverte d'activité et leur analyse ainsi que des ateliers.

Questionner et expérimenter : après les premiers comités de suivi du PEDT, les équipes éducatives ont souhaité replacer le rythme de l'enfant au centre du projet et de son organisation. Cette intention exprimée par certains territoires sera relayée par des mises en pratique et des échanges autour de différents espaces thématiques.

Informer : l'appropriation de l'outil PEDT à l'échelle départementale par les élus locaux témoigne d'une forme d'engagement sur la dimension éducative de la réforme. Cette réussite associée à l'intérêt que cela représente pour l'enfant fera l'objet d'un bilan chiffré et d'un retour sur le sens donné au PEDT dans le département de la Manche. Comme en 2014, un échéancier et une méthode de travail seront présentés aux acteurs concernés.

Que l'on soit élu, référent PEDT, professionnel de l'animation, intervenant sur le temps des TAP, ATSEM, acteur du sport, technicien des collectivités, bénévole, etc., le salon du PEDT ambitionne d'apporter des éléments de réponse co-construits aux différentes interrogations générées par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

En ouvrant les portes du salon au grand public, les services de l'Etat souhaitent également sensibiliser les parents, les associations et les enseignants sur la portée éducative des temps périscolaires.

Descriptif du salon du PEDT

Le salon du PEDT se déclinera en différents espaces pour matérialiser et illustrer la démarche d'élaboration d'un PEDT proposée par le Groupe d'Appui Départemental aux territoires en décembre 2013.

Cinq espaces spécifiques pour aller à la rencontre des éléments de réponse concernant :

1

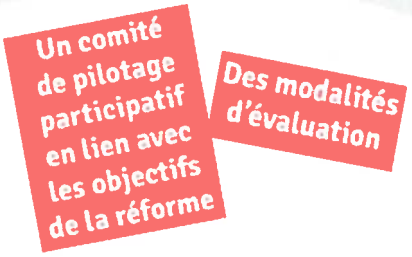

Cet espace sera alimenté par des panneaux d'affichage, un espace de convivialité pour échanger, et une succession d'ateliers :

Comment évaluer ?
Atelier de mise en pratique animé par l'UFCV et la Ligue de l'enseignement
Décliner un objectif en indicateurs.
Conduire une démarche d'évaluation participative : pourquoi et avec qui ?

Sensibiliser à une démarche de projet participative
Atelier de mise en pratique animé par l'UFCV et la Ligue de l'enseignement
Construire à partir d'exemples une démarche de projet
Identifier les étapes d'une démarche de projet

Comment animer un comité de pilotage ?
Présentation interactive animée par les EEDF et la Ligue de l'enseignement
Comment prendre en compte la parole de tous et de chacun en comité de pilotage ?
Présentation de quelques techniques d'animation et d'un outil, l'abaque de Régnier

De l'objectif éducatif à l'opérationnalisation
Atelier d'échanges animé par les CEMEA et les PEP
L'importance de la formulation d'un objectif éducatif.
Objectifs éducatifs, pédagogiques et démarche de projet

PEDT, PEL, PESL : construire un projet global sur le territoire
Atelier d'échanges et de débats animé par la Ligue de l'enseignement et les CEMEA
Construire une politique éducative partagée au sein d'un territoire ;
Mettre en cohérence les projets ;

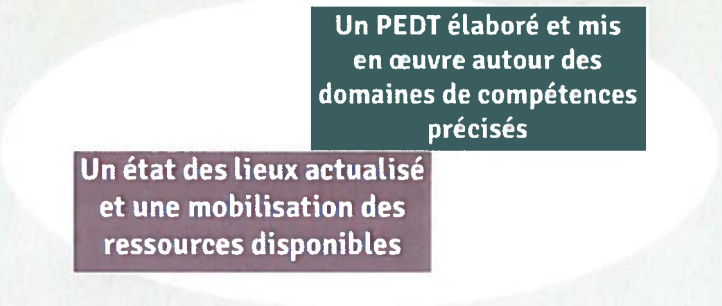

Plusieurs partenaires seront présents dans cet espace « ressources »:
- ***la maison des adolescents (MADO)***
- ***le réseau information jeunesse***
- ***le pôle ressource handicap des PEP***
- ***le délégué départemental à la vie associative (DDVA),***
- ***la direction des collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques de la préfecture de la Manche***
- ***le centre de gestion (CDG 50)***
- ***les services de la gendarmerie.***

Seront également proposés des panneaux d'exposition, un espace de convivialité pour échanger ainsi que l'atelier suivant :

Quelles ressources et démarches pour accueillir les enfants en situation de handicap ?
Présentation interactive animée par l'UFCV, les EEDF et avec la participation du pôle ressource des PEP.
Présentation du pôle ressource handicap
Démarches et témoignages d'expériences autour de l'accueil des enfants en situation de handicap.

3

En complément de panneaux d'expositions et d'un espace de convivialité, ***les services de l'Education Nationale*** seront présents en continu. Un temps de valorisation des espaces ludiques sera proposé. De même, afin de favoriser la place du sport au sein des PEDT, le ***Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)*** ainsi que ***différents comités sportifs*** seront présents dans cet espace.

Plusieurs ateliers seront proposés :

Spécificité de l'accueil des moins de 6 ans
Atelier d'échanges animé par l'UFCV, Familles rurales et l'Education Nationale
Connaissance du public et projet d'accueil adapté
Articulation scolaire / périscolaire

Référent PEDT et référent de site : de nouveaux métiers
Atelier d'échanges animé par les Francas de la Manche et la Ligue de l'Enseignement
Quelles sont leurs missions ? Les compétences attendues ?
Comment établir un profil de poste ?

Lien scolaire/périscolaire
Atelier d'échanges animé par la Ligue l'enseignement et l'Education Nationale
Favoriser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.
Comment la mettre en place ?

Quels incontournables pour les temps de transition ?
Atelier de mise en pratique animé par Musique Expérience
La place de l'équipe d'animation sur les temps de transition
Comment intégrer les temps de transition au projet ?
Place des référents

4

Un encadrement de qualité et une qualification adaptée

Un positionnement concernant le choix du cadre réglementaire applicable sur le temps d'activités périscolaires

Seront présents dans cet espace les acteurs de l'emploi et de la formation:
- *le CRAJEP,*
- *Pôle Emploi,*
- *le CNFPT,*
- *Cap Emploi,*
- *le CODDEA,*
- *les service de la DIRRECTE*
- *le réseau des missions locales.*

Un tableau d'échange d'offres et de demandes d'emploi sera mis en place.

5

Une communication

La participation effective des familles

La mise à disposition de documentation et l'affichage alimenteront cet espace.

Des espaces thématiques viendront également rythmer cette journée

Des espaces aménagés autour du jeu et du livre en centre de loisirs

Cet espace regroupera deux ateliers autour du jeu et du livre afin de questionner la place de l'enfant au cœur d'un PEDT:

Comment aménager un espace de jeu ?
Atelier de mise en situation animé par l'UFCV
Comment s'approprier et aménager un espace partagé ?
En quoi l'aménagement de l'espace permet-il de susciter des comportements ludiques de la part des enfants ?
Comment intégrer le jeu en autonomie au projet ?

Comment faire vivre un espace de jeu ?
Atelier de mise en situation animé par l'UFCV
Quel est le rôle de l'animateur pour faire vivre un espace de jeu en autonomie ?
Comment utiliser les jeux pour susciter l'envie de jouer ?

Lire avec l'enfant
Atelier de mise en pratique animé par la Médiathèque d'Agneaux
Comment lire et donner l'envie de lire ?
Animer un temps de lecture

Un espace dédié aux démonstrations d'activités sportives et d'animations socioculturelles

Des démonstrations sportives seront présentées au cours de la matinée et de l'après-midi afin de montrer comment construire un cycle de découverte adapté aux TAP à travers l'intervention des acteurs du sport.
Sur le temps de midi, les participants pourront découvrir et venir échanger autour d'activités mises en œuvre au sein des territoires, grâce à la participation d'enfants de l'école primaire de Condé sur Vire et de ceux du centre de loisirs de Torigni sur Vire.

Un espace de jeux et la présence de jeux surdimensionnés

L'association Yakajouer proposera des jeux à expérimenter, essayer et découvrir ainsi que des échanges autour de leur mise en œuvre dans un centre loisirs.

Un temps de présentation institutionnel (17H)

Au vu des enjeux liés à l'élaboration et à la contractualisation d'un PEDT, les partenaires institutionnels du Groupe d'Appui Départemental (GAD) proposeront un temps d'information sur les modalités administratives, pédagogiques et réglementaires liées à la mise en œuvre du PEDT en 2015.

EN RESUME…

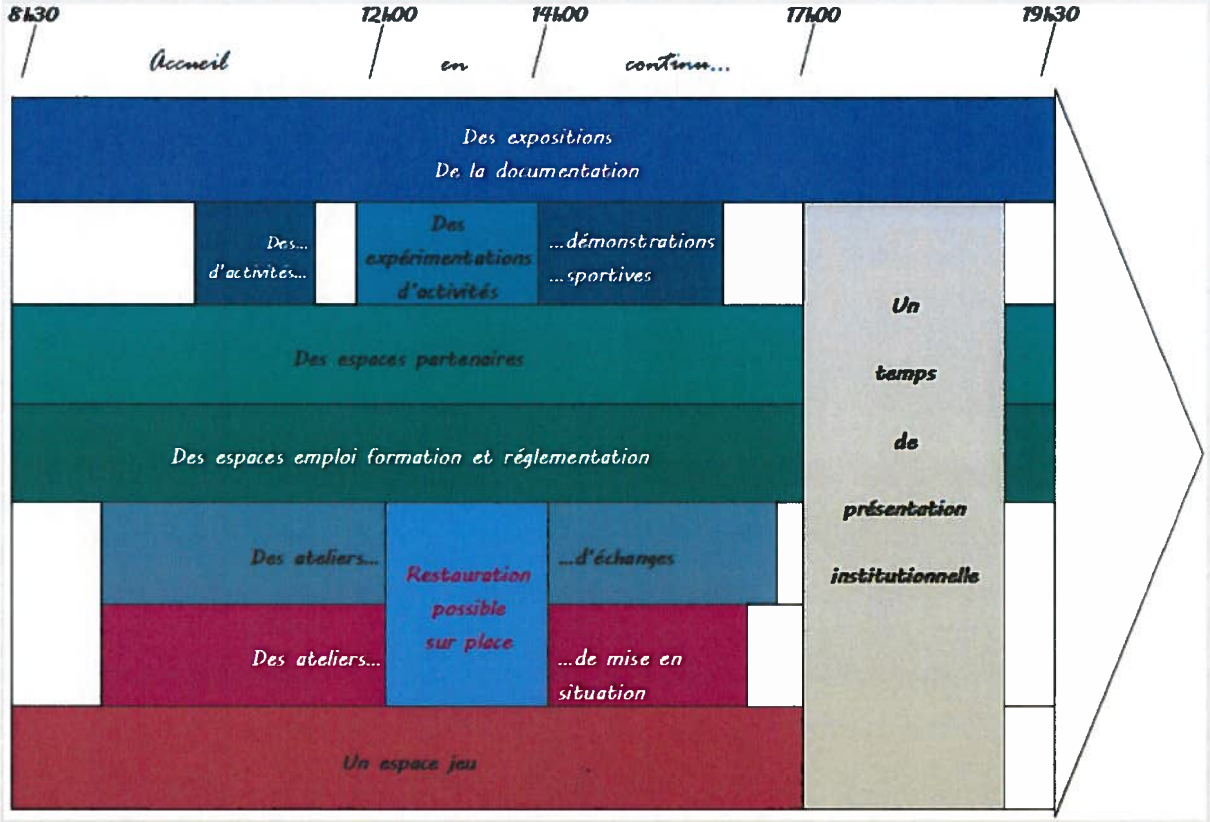
8h30
12h00
14h00
17h00
19h30
Accueil
en
continu…
Des expositions
De la documentation
Des…
d'activités…
Des
expérimentations
d'activités
…démonstrations
…sportives
Un
temps
de
présentation
institutionnelle
Des espaces partenaires
Des espaces emploi formation et réglementation
Des ateliers…
Restauration
possible
sur place
…d'échanges
Des ateliers…
…de mise en
situation
Un espace jeu

POUR ALLER PLUS LOIN…

1 : La réforme des rythmes scolaires : objectifs et principes

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire. Elle vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle doit permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen, voire à visées récréatives.

Les principes de la réforme sont précisés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires :
- un enseignement dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin (ou le samedi)
- un enseignement de 24 heures par semaine pour tous les élèves
- une journée d'enseignement de 5h30 maximum et une demi-journée de 3h30 maximum
- une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1h30

La réforme des rythmes scolaires se traduit donc par une nouvelle organisation des temps d'enseignement et vise à les programmer aux moments où la concentration des élèves est la plus grande. De même, une cohérence et une continuité éducative sur les différents temps de vie de l'enfant durant sa journée d'école seront recherchées à travers la mise en œuvre opérationnelle du projet.

2 : Les activités périscolaires (dont les TAP) : en enjeu éducatif important

La réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle et primaire modifie les temps scolaires mais également les temps périscolaires. Elle implique donc pour les collectivités d'organiser de manière différente ces derniers.

Le temps périscolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé sur place aux enfants scolarisés, dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école. Contigu au temps scolaire, il peut se situer :
- le matin avant la classe
- sur le temps méridien
- en fin d'après-midi juste après la classe

Complémentaires de l'école, les temps de loisirs périscolaires, dont les TAP, s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial. Ils sont ainsi au centre d'enjeux éducatifs importants. En effet, les activités éducatives lorsqu'elles sont proposées de manière structurée et diversifiée, contribuent à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants. Non liées à un programme et modifiables en tant que de besoin, les activités périscolaires permettent de s'adapter aux différents contextes et richesses locales, pour répondre aux besoins des enfants.

L'enfant se construit et se développe de manière plus harmonieuse si les adultes instaurent avec lui différents modes de relation. Ainsi, l'animateur peut organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, les laisser en autonomie surveillée ou leur permettre de se reposer le cas échéant.

Ces postures pédagogiques sont complémentaires des apprentissages scolaires et l'organisation de ces temps de loisirs offre aux acteurs éducatifs la possibilité de rééquilibrer les composantes de la relation adultes-enfants, en proposant des temps communs de jeux avec les adultes et des temps libres.

Ces derniers, trop souvent perçus négativement comme de l'oisiveté, sont pourtant autant d'occasions pour l'enfant de laisser aller son imagination et de construire sa personnalité.

3 : L'accueil de loisirs périscolaire déclaré : un cadre juridique et éducatif pertinent pour l'organisation du temps périscolaire (dont TAP)

Les activités périscolaires sont majoritairement organisées par les collectivités ou des associations, notamment de jeunesse et d'éducation populaire.

Quel que soit le projet d'accueil mis en place, l'organisateur doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir la santé et la sécurité physique et morale des mineurs dont il a la charge. A ce titre, **l'accueil de loisirs périscolaire déclaré** offre un cadre juridique pertinent.

Intégré dans les dispositions réglementaires générales des Accueil de Mineurs Collectifs (ACM), l'accueil de loisirs périscolaire offre la possibilité à l'organisateur de mettre en œuvre des objectifs éducatifs spécifiques, mais surtout d'offrir des conditions d'accueil sécurisées aux enfants et aux familles, qui se concrétisent par :

- le respect des normes d'hygiène et de sécurité
- la qualification de l'encadrement
- le respect de taux d'encadrement en fonction de l'âge des enfants
- la souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile
- la formalisation et la mise en œuvre d'un projet éducatif
- le contrôle de l'incapacité éventuelle d'un encadrant à animer suite à une condamnation judiciaire et/ou à une sanction administrative

Le principe de continuité et de qualité éducative se joue notamment dans l'articulation entre temps scolaire et temps périscolaire. L'accueil de loisirs périscolaire, de par ses caractéristiques, peut y contribuer largement.

4 : Le projet éducatif territorial (PEDT) : un cadre à une de collaboration locale

Le PEDT peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'éducation : les équipes pédagogiques des

établissements du ministère de l'Education Nationale, les associations à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique, les associations de parents d'élèves et les représentants des services de l'Etat, de la CAF, de la MSA et éventuellement du conseil général.

L'ensemble de ces acteurs est réuni au sein d'un comité de pilotage chargé d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du PEDT. La commune ou l'EPCI assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs du PEDT.

Le PEDT, qui relève de l'initiative de la commune ou de l'EPCI compétent, est donc un cadre partenarial matérialisé par une convention qui a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels, au service de l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires afin d'assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie de l'enfant. En ce sens, le projet d'école et le projet éducatif du territoire sont mis en complémentarité dans le respect des compétences de chacun.

Lorsqu'un Projet Educatif Local (PEL) existe sur le territoire, il constitue un socle incontournable pour élaborer le PEDT.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) se décline à partir :

- **d'une ambition :** participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- **d'une méthode :** proposer des activités à partir d'objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, les familles, les équipes enseignantes et les équipes d'animation ainsi que suivre et évaluer régulièrement le projet au sein du comité de pilotage local ou d'un comité technique d'évaluation.
- **d'un principe :** accueillir l'enfant sur un temps de loisirs nouveau pour lui en proposant des activités de découverte et d'expression en articulation avec le temps scolaire et sans s'y substituer.

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Néanmoins, certaines particularités locales justifient des aménagements dérogatoires, comme l'allongement de la journée ou de la demi-journée d'enseignement au-delà des maxima prévus par le législateur. De même, pour faciliter la mise en place de cette réforme, le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 offre la possibilité d'une expérimentation d'une durée de 3 ans permettant de réduire les taux d'encadrement applicables aux accueils de loisirs périscolaires, par rapport aux taux normalement prévus par le Code d'Action Sociale et des Familles (CASF).

Tous ces aménagements dérogatoires doivent s'inscrire impérativement dans un Projet Educatif Territorial.

De plus, le 7 novembre 2014, les ministres en charge de l'éducation et de la jeunesse signaient conjointement un courrier à destination de tous les maires de France. Celui-ci reprenait l'engagement pris par le premier ministre en clôture du 97ème congrès des maires de France, à savoir la pérennisation du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (FARRS).

Ce fonds avait été créé pour soutenir financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2013-2014, sans conventionnement particulier.
La publication de ce dispositif dans le cadre de la loi de finances 2015 garantit le niveau actuel d'aide pour la rentrée scolaire 2015-2016, **sous réserve de la conclusion d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).**

5 : le Groupe d'Appui Départemental (GAD) : une instance collégiale au service de l'accompagnement des territoires pour l'élaboration d'un PEDT

La circulaire interministérielle du 20 mars 2013, relative au PEDT indique le rôle de chacun des services de l'Etat et précise les modalités d'accompagnement des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, un groupe d'appui départemental est mis en place par le préfet et la direction des services départementaux des services de l'Education Nationale avec le concours de la CAF, de la MSA, du Conseil Général notamment.
Son rôle est d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration du PEDT. Le GAD définit en amont les principes qu'il souhaite appliquer lors de l'accompagnement puis de la validation des PEDT.
Il veille notamment à la définition des critères de qualité qui ouvrent droit à l'expérimentation de desserrement des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT.

Cette instance, créée par la réforme en 2013, s'appuie sur des pratiques partenariales éprouvées depuis 1998 dans le département de la Manche.

A l'origine, la DDCS 50 a opéré un rapprochement entre les membres du groupe d'appui départemental (GAD) et les cinq membres du comité de pilotage Projet Educatif Social Local (PESL) regroupant la caisse d'allocations familiales, le conseil général de la Manche, la direction départementale de la cohésion sociale, l'inspection académique, la mutualité sociale agricole. Le GAD s'est ouvert à un partenaire nouveau : le collectif des associations partenaires de l'école (CAPE).

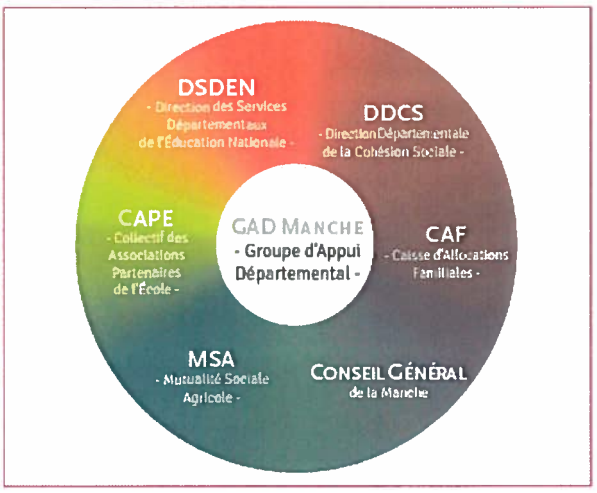

Ces institutions ont une culture commune, des habitudes de travail éprouvées depuis plus de 15 ans dans l'accompagnement des politiques éducatives des territoires. Cette volonté partagée a permis de voir émerger des projets éducatifs locaux (PEL) sur la quasi-totalité du département.

Depuis 2012, ces institutions partenaires conduisent une expérimentation visant à faire évoluer les PEL vers une meilleure prise en compte globale de l'enfant et de sa famille. Cette expérimentation a fait l'objet d'une convention partenariale, visant à élaborer un nouveau schéma de gouvernance à destination de l'accompagnement des nouveaux territoires, sous l'appellation de Projet Educatif Social Local.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, sous l'impulsion des services de l'Etat, et plus spécifiquement de la DDCS 50, les membres du GAD de la Manche ont construit **la démarche d'accompagnement suivante à destination des collectivités :**

5.1 : L'élaboration d'un guide méthodologique pour faciliter la structuration d'un PEDT :

Soucieux de développer une méthode globale applicable à tous les territoires de projet, les membres du GAD ont proposé aux territoires en **décembre 2013**, une fiche de **« repères méthodologiques pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un projet éducatif territorial »**

5.2 : L'élaboration de critères qualité ouvrant droit à l'expérimentation

CRITERES QUALITE A PRENDRE EN COMPTE LORS DE L'ELABORATION DU PEDT

1 ***Accès aux activités*** : objectif de participation du plus grand nombre (proximité, transport, gratuité), dont la prise en compte des enfants reconnus en situation de handicap
2 ***Qualité des contenus*** et prise en compte de ***l'articulation avec la classe*** (intensité cognitive, motricité, équilibre et répartition des activités…)
3 ***Elaboration et suivi concerté*** (le partenariat est envisagé comme moyen au service de la qualité du PEDT et comme objectif de celui-ci)
4 ***Qualité des intervenants***
5 ***Coordination du projet*** (portage, pilotage…)
6 ***Qualité des aménagements et des locaux*** mis à disposition
7 ***Pertinence du territoire***
8 ***Formation*** des différents acteurs et initiateurs
9 ***Présence d'éléments d'évaluation*** liés aux précédents items et réponse aux besoins des usagers et acteurs

5.3 : L'organisation de 3 réunions institutionnelles de proximité :

Dans cette volonté d'accompagnement des territoires, notamment ruraux, et d'être au plus près de leurs besoins, la DDCS de la Manche a organisé, en concertation avec les membres du GAD, **trois réunions de zone** en direction des élus et des techniciens.

Elles ont eu lieu **entre le 7 février et le 21 février 2014** et ont réuni plus de 270 personnes.

Elles ont permis de présenter aux élus l'échéancier et le processus administratif et réglementaire lié au PEDT. Dans le même temps, les modalités d'accompagnement pilotées par la DDCS leur ont été présentées

5.4 : L'organisation de 50 ateliers participatifs du PEDT

Entre le 21 mars et le 30 novembre 2014, 50 **ateliers du PEDT** sur dix thématiques différentes ont regroupé 43 intervenants de dix institutions ou fédérations au service des collectivités

Les 500 participations recensées témoignent de l'implication des territoires et associations mais aussi de leur besoin d'accompagnement dans leur démarche de projet.

98 % des participants estiment avoir reçu des réponses suffisantes aux interrogations qu'ils avaient avant de participer aux ateliers du PEDT.

5.5 : La formalisation de 10 cahiers du PEDT

Dans la continuité de ces ateliers la DDCS de la Manche a pris l'initiative de formaliser, au titre du GAD et avec l'appui des différents partenaires qui sont intervenus lors des ateliers, dix cahiers du PEDT sur les thématiques abordées. Ces cahiers avaient pour but de retranscrire les réponses apportées collectivement par l'ensemble des participants aux problématiques évoquées lors de ces ateliers participatifs.

Un guide explicatif sur la déclaration en ACM a également été joint pour répondre à un besoin précis des nouveaux organisateurs.

5.6 : L'organisation de 3 forums de l'emploi

Suite à l'intervention des missions locales, du centre de gestion, de la DIRECCTE et du CNFPT aux côtés de la DDCS de la Manche lors des ateliers du PEDT, un bilan chiffré a été présenté aux mouvements d'éducation populaire lors d'une **réunion sur l'emploi et la formation** à la préfecture en **mai 2014**.

Sous l'impulsion des missions locales, cette réunion a donné lieu à 3 **forums sur l'emploi et la formation** réunissant l'ensemble des acteurs et qui ont eu lieu à Cherbourg, Granville et Saint-Lô en **juin 2014**.

5.7 : La création d'outils administratifs accessibles, notamment aux territoires ruraux

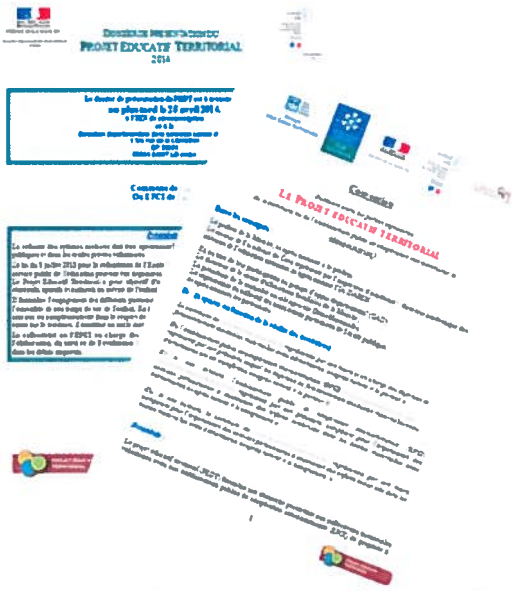

La création **d'un dossier de présentation pour le projet éducatif territorial**, outil didactique et pédagogique en direction des territoires a permis d'harmoniser les démarches sur le département.

Ce dossier a permis au GAD d'instruire de façon collégiale et paritaire l'ensemble des projets éducatifs territoriaux (PEDT) en personnalisant pour chaque dossier des **préconisations** qui ont été incluses dans les conventions.

Ces conventions personnalisées ont été signées en ce début d'année scolaire par Madame la Préfète et Monsieur l'IA-DASEN ainsi que les partenaires institutionnels que sont la caisse d'allocations familiales de la Manche, la mutualité sociale agricole Côtes Normandes et le collectif des associations partenaires de l'école. Ces conventions intégraient les préconisations émises par le GAD au titre de l'amélioration de la qualité et de la sécurité du PEDT pour chacun des territoires.

5.8 : La création d'une affiche permettant de valoriser l'engagement des collectivités dans l'élaboration d'un PEDT

Dans le but de valoriser les démarches des territoires qui se sont saisi des enjeux éducatifs de la réforme, une affiche a été envoyée à chaque école s'inscrivant dans un PEDT.
Cette affiche permet d'informer les familles de la démarche de concertation menée pour garantir le respect du rythme de l'enfant ainsi que les moyens mis en œuvre par leur collectivité pour garantir leur sécurité.

6 : les chiffres du département de la Manche : bilan et effets induits

6.1 : Les chiffres

Sur le territoire national, 19% des collectivités ayant au moins une école se sont inscrites dans la démarche du projet éducatif territorial (PEDT). Le constat national soulève la difficulté que rencontrent notamment les territoires ruraux à décliner ces projets.

Pour autant, **dans le département de la Manche,** les communes ou EPCI se sont fortement saisi de cette démarche de projet : **81% des communes ayant au moins une école sont inscrites dans une démarche PEDT, soit 214 communes sur 266.**

6.2 : Les effets induits par la dynamique manchoise : sécurité et qualité éducative

La mise en place des activités périscolaires dans ce cadre conventionné qu'est le PEDT a permis de mettre en œuvre une offre éducative concertée sur une grande partie du département ainsi qu'un engagement des élus autour d'**un socle commun de sécurité.**

La réforme permet d'avoir recours à un PEDT sans obligation de déclaration des activités éducatives en accueil collectif de mineurs (ACM). Cependant, le décret du 2 août 2013 précise que « *les services de l'Etat s'assurent préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial (...) que les modalités retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité.* ».

La préfète de la Manche, en accord avec l'Inspecteur d'Académie, a souhaité que chaque PEDT contractualisé, y compris dans le cadre d'un accueil organisé en garderie périscolaire non déclaré en ACM, garantisse le respect d'un **protocole de sécurité** qui se décline en plusieurs points comme par exemple la désignation d'un référent de site, la mise en place d'un suivi sanitaire, etc.

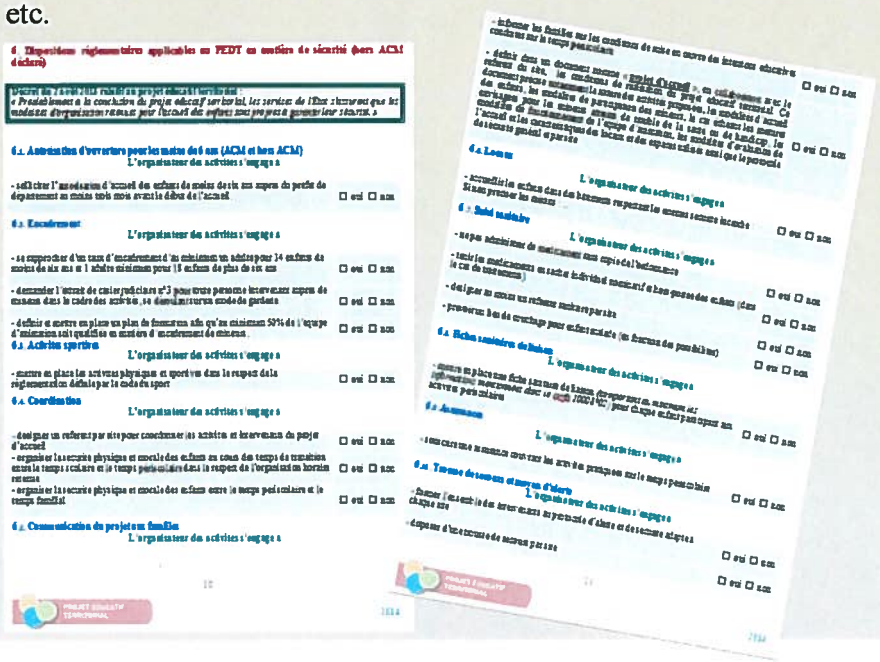

Cet engagement des collectivités vise à les inciter à se rapprocher des normes définies par le code d'action sociale et des familles (CASF), dans le but de les accompagner progressivement vers une organisation inscrite dans le cadre d'un ACM déclaré.

75% des collectivités inscrites dans un PEDT ont déjà fait le choix d'organiser ces nouveaux temps d'activités périscolaires dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs déclarés.

Le nombre de communes proposant une offre de loisirs déclarée sur le temps périscolaire a augmenté en quantité très importante grâce à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Ce choix d'organisation réglementaire permet ainsi à plus de la moitié des enfants scolarisés dans le département de bénéficier d'un accueil de qualité garant de leur sécurité physique et morale.

6.3 : Les effets induits par la dynamique manchoise : l'intercommunalité au cœur des PEDT

Le PEDT offre la possibilité d'un pilotage à l'échelle communale ou communautaire. Ainsi, **quinze communautés de communes sur vingt sept ont fait le choix de coordonner des PEDT.**

Plusieurs communes ont également souhaité mutualiser leurs moyens afin de proposer une offre éducative diversifiée et cohérente sur leur bassin de vie.

L'élaboration d'un PEDT sur la base d'un territoire au périmètre d'action cohérent, avec des domaines de compétence précisés permettant la mobilisation des ressources du territoire, est d'ailleurs un facteur facilitateur pour organiser une offre de loisirs déclarée.

Avec cette réforme, une nouvelle dynamique a vu le jour sur les territoires du département de la Manche, modifiant les pratiques et impliquant de nouveaux acteurs autour de nouveaux enjeux partagés.

7 : les enjeux identifiés pour l'année 2015

7.1 : En matière de gouvernance

L'obligation de mise en place de la réforme, fixée par voie législative, a poussé les différents acteurs éducatifs à conduire une démarche de projet et à partager de nouveaux enjeux. Cette **concertation** initiée sur les territoires a permis de travailler autour de la cohérence éducative, afin d'aboutir à une meilleure prise en compte de l'enfant dans les différents temps de sa journée.

Le PEDT a ainsi réuni les acteurs éducatifs autour d'objectifs partagés au bénéfice de leur politique territoriale. La réforme des rythmes a permis d'observer sur de nombreux territoires des **choix stratégiques** prioritaires en matière d'éducation. Cette dynamique et cet

engagement autour des questions éducatives restent à accompagner et à soutenir notamment comme pilier d' une politique éducative plus globale, comme l'ambitionne le PESL.
Inscrire le PEDT à l'échelle d'un territoire pertinent permet de répondre à des enjeux en termes de **mutualisation et de coordination de moyens**.

Il apparaît désormais nécessaire de répondre aux difficultés rencontrées en matière **d'emploi et de formation ainsi que de précarité des contrats**. L'élaboration d'une approche éducative cohérente à l'échelle d'un territoire communautaire offre des perspectives intéressantes à accompagner par les acteurs concernés.

7.2 : En matière de professionnalisation

La réforme des rythmes scolaires redéfinit la pratique professionnelle des équipes d'animation. Une nouvelle fonction est apparue avec la mise en place des TAP, celle de **référent PEDT**. Porteur de liens entre les enseignants, les animateurs, les élus et les parents, le référent PEDT est un interlocuteur important.

Il est nécessaire de **définir les fonctions et le rôle de ces référents** qui peuvent être tant directeurs d'ACM que coordonnateurs PEL, secrétaires de mairie, responsables des services jeunesse ou affaires scolaires, éducateurs sportifs ou territoriaux, directeurs associatifs, directeurs généraux des services, ATSEM, voire élus.

La fonction de direction des accueils de loisirs a elle aussi évolué avec la réforme autour d'une mise en cohérence des différents temps de l'enfant au cours de la journée. Le temps de travail est désormais redéployé sur tous les jours de la semaine.

La **composition des équipes d'animation** s'est élargie, non seulement en termes quantitatifs mais aussi en termes de qualifications et d'expertise sur le champ de l'animation. Ainsi, des agents des collectivités, des prestataires de services et des bénévoles ont pu renforcer les équipes d'animation. Le directeur est confronté à la gestion et au management de ces personnels qui ne partagent pas forcément de culture commune.

Les **mouvements d'éducation populaire** sont des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette réforme. Ils peuvent occuper un rôle transversal auprès des collectivités, notamment à travers l'accompagnement technique et pédagogique de la démarche de projet, l'évaluation, la mise à disposition de personnel, l'organisation de formations adaptées.

7.3 : En matière de démarche de projet

Les territoires ont initié une **démarche de projet** pour mettre en œuvre le PEDT. Le **suivi de projet et l'évaluation** sont des étapes essentielles au développement d'une politique éducative de qualité. Il sera nécessaire de les accompagner.

A ce titre, le **projet pédagogique (ou projet d'accueil)** constitue une part importante de la poursuite des PEDT. En cette première année de conventionnement, les exigences et attentions du projet étaient en majorité centrées sur les aspects sécuritaires et organisationnels.

La prise en compte du rythme de l'enfant restera à affiner selon les territoires.
Pour autant, si certaines collectivités ont l'expertise et les moyens humains pour engager une évaluation, ce n'est pas le cas d'autres territoires plus modestes. Les animateurs n'ont pas forcément assez de temps pour prendre du recul, les élus et techniciens n'ont pas les ressources pour s'ouvrir à d'autres problématiques et pratiques : accueil des enfants en situation de handicap, place du jeu libre, ouverture aux familles, méthodologie de projet…

La participation des enfants est une perspective à développer au cours de cette année d'évaluation afin de **leur permettre d'être acteurs de leurs activités** (choisir, ne rien faire, jouer en autonomie…). L'ouverture **des structures d'accueil aux parents est un axe nouveau à développer**.

Les projets ont vocation à promouvoir une **cohérence et une continuité éducative**. Ainsi l'ouverture des instances de réflexions à d'autres **acteurs éducatifs comme les associations du territoire** permettrait de consolider le projet à d'autres champs et à d'autres temps.

Le lien entre le projet d'école et le projet d'animation établi reste à consolider. Cette dynamique pourrait ainsi prévoir **des liens avec les temps extrascolaires et d'autres tranches d'âge dans la perspective de l'élaboration d'un PESL**.

7.4 : En matière de pérennisation du fonds de soutien aux communes pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Le 7 novembre 2014, les ministres en charge de l'éducation et de la jeunesse signaient conjointement un courrier à destination de tous les maires de France. Celui-ci reprenait l'engagement pris par le premier ministre en clôture du 97ème congrès des maires de France, à savoir la pérennisation du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (FARRS).

Ce fonds avait été créé pour soutenir financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire pour la rentrée scolaire 2013-2014, sans conventionnement particulier.

La publication de ce dispositif dans le cadre de la loi de finances 2015 garantira le niveau actuel d'aide pour la rentrée scolaire 2015-2016, **sous réserve de la conclusion d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).**

La création d'outils d'accompagnement et la diffusion de bonnes pratiques sont des enjeux pour approfondir et entretenir la démarche départementale en cours autour de deux exigences clés : le développement de la qualité éducative et l'équité entre les territoires.

A ce titre, la DDCS 50 - en partenariat avec les services de la DSDEN - organise le premier salon départemental du PEDT le 25 février 2015. En parallèle, la DDCS 50 soutiendra les territoires dans leurs activités autour du jeu avec une reconduction de son appel à projet « Les ambassadeurs du jeu ».

7.4 : L'appel à projet les « Ambassadeurs du jeu »

Fin juillet 2014, la DDCS de la Manche a lancé un appel à projet autour du jeu libre en accueil de loisirs. Cet appel à projet, « **les Ambassadeurs du jeu** », a pour but d'accompagner les collectivités dans l'aménagement d'espaces périscolaires à travers l'achat de jeux, de revues et de livres. La création d'un espace de jeux libre, accessible en autonomie et accueillant pour l'enfant a été soutenue par la DDCS de la Manche par une subvention allant de 500 à 1500 euros.

En plus de l'organisation d'un espace dédié et accueillant, la DDCS de la Manche demande aux territoires de sensibiliser les parents et de désigner un référent qui participera à une journée de formation autour du jeu.

Cet appel à projet s'est adressé en 2014 aux organisateurs d'un ACM situé dans une commune dont le revenu médian est inférieur au revenu médian départemental ou dans un quartier classé « zone prioritaire ». Cet ACM s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

7000 élèves ont pu bénéficier des effets de cet appel à projet.

Certains enfants fréquentent les lieux d'accueil collectifs plus de dix heures par jour. Sollicité en permanence par diverses équipes éducatives, l'enfant doit pouvoir s'il le souhaite se sentir un peu « comme à la maison. » grâce à un accès en autonomie à des espaces récréatifs. Ces espaces permettent de considérer l'enfant dans son rythme et de le laisser libre de se reposer, jouer, lire, imaginer ou ne rien faire,... afin qu'il puisse retourner dans de bonnes conditions vers les apprentissages.

Salon du PEDT – 25 février 2015 – Salle Condé espace

27 ateliers sont proposés aux territoires tout au long de la journée. Ces derniers seront co-animés par des mouvements d'éducation populaire, l'Education Nationale et la médiathèque d'Agneaux et traiteront des problématiques rencontrées par les territoires. Il est préférable de s'y inscrire en amont car le nombre de places est limité (12 places par atelier). Vous trouverez des ateliers est effectué au sein de l'invitation.

Document à retourner à l'adresse mail suivante : danielle.kerhir@manche.gouv.fr ou inscription par téléphone au 02 50 71 50 38, **avant le 18 février.**

Structure/collectivité :

ATELIERS DU MATIN

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
9h00-10h00	Lire avec l'enfant		
11h30-12h30	Lire avec l'enfant		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
9h00-10h00	Sensibiliser à une démarche de projet participative		
11h30-12h30	Sensibiliser à une démarche de projet participative		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
09h00-10h00	Référent PEDT et référent de site : de nouveaux métiers		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
09h00-10h00	Spécificités de l'accueil des enfants de moins de six ans		
10h15-11h15	Spécificités de l'accueil des enfants de moins de six ans		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
9h30-10h30	Aménager un espace de jeu		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
9h30-10h30	Comment animer un comité de pilotage ?		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
10h15-11h15	De l'objectif éducatif à l'opérationnalité		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
10h15-11h15	Mettre en place d'un plan de formation		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
10h30-12h00	PEDT, PEL, PESL, construire un projet global sur le territoire		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
11h00-12h00	Comment faire vivre un espace de jeu		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
11h30-12h30	Quelles ressources et démarches pour accueillir les enfants en situation de handicap ?		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
11h30-12h30	Quels points de vigilance pour les temps de transition ?		

ATELIERS DE L'APRES-MIDI

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
14h00-15h00	Aménager un espace de jeu		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
14h00-15h00	Lien scolaire / périscolaire		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
14h00-15h00	Quelles ressources et démarches pour accueillir les enfants en situation de handicap ?		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
14h00-15h00	Référent PEDT et référent de site : de nouveaux métiers		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
14h00-15h00	Comment évaluer ?		
15h30-16h30	Comment évaluer ?		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
15h15-16h15	Comment faire vivre un espace de jeu		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
15h15-16h45	PEDT, PEL, PESL, construire un projet global sur le territoire		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
15h30-16h30	Lire avec l'enfant		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
15h30-16h30	Comment animer un comité de pilotage ?		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
15h30-16h30	Spécificités de l'accueil des enfants de moins de six ans		

horaire	Nom de l'atelier	Identité du/des participant (s)	Qualité du/des participant(s)
15h30-16h30	Mettre en place un plan de formation		

Avez-vous l'intention de déjeuner sur le salon le midi ? ☐ oui ☐ non